

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le dix décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de MONNETIER-MORNEX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUME, Maire.

Nombre de Conseillers : en exercice : 18, présents : 15, votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2009

### PRÉSENTS :

Mmes DUBOUCHET Marie-Christine, BAR Muriel, CRETIN Sabine, MATTHEY Claire, Mrs MAUME Philippe, NAVA Pierre, AUGUSTIN Christophe, LAHURE Fabrice, ALESSIO Alain, BEYTRISON Bernard, BOYER Christophe, CUGNET Bernard, MONCHAL Christophe, PERNET Fabrice, PIGNOL Sébastien.

### ABSENTS EXCUSÉS :

Mme MIHAYLOV Sylvie a donné procuration à Mme MATTHEY Claire  
Melle PARENT Séverine a donné procuration à Mr MAUME Philippe  
Mr DUMONT Gilles a donné procuration à Mr CUGNET Bernard

Secrétaire de séance : Mr Christophe MONCHAL

### 65/2009 CONTRIBUTION MUTAME-SAVOIE-MONT-BLANC POUR L'ANNÉE 2010

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, comme chaque année, la MUTAME Savoie-Mont-Blanc, mutuelle qui couvre la plupart des employés territoriaux du département, sollicite la commune pour proposer au Conseil Municipal le renouvellement de la contribution dont le montant est égal à 37 euros par agent adhérent pour l'année 2010, soit pour notre collectivité : 185 euros.

Cette aide annuelle, en venant compléter les ressources propres de la mutuelle, concourt prioritairement aux prestations à caractère social servies aux adhérents.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de renouveler pour l'année 2010 la contribution financière à la MUTAME Savoie-Mont-Blanc à hauteur de 37 euros par agent adhérent, soit pour la commune : 185 euros.

### N° 66/2009 FIXATION DU MONTANT DES LOYERS DE DEUX APPARTEMENTS SITUÉS À LA CURE D'ESSERTS-SALÈVE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du changement de locataires dans deux appartements de la Cure d'Esserts-Salève, comme suit :

- au 11 décembre 2009, appartement T1 au 2<sup>ème</sup> étage droite : Mr et Mme CHABAUD Stéphane,
- au 1er janvier 2010, appartement T2 au rez-de-chaussée : Mr CRESPO Loïc et Melle MASIERO Laurie.

Il indique qu'il convient de fixer les loyers de ces deux appartements et propose les tarifs suivants :

- appartement T1 2ème étage droite : 334.10 euros/mois
- appartement T2 Rez-de-chaussée : 616.18 euros/mois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE des changements de locataires dans deux appartements de la Cure d'Esserts-Salève et
- FIXE le montant des loyers comme indiqué ci-dessus.

**N° 67/2009 VENTE DE PLUSIEURS PARCELLES PAR UN PARTICULIER À MORNEX**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu une proposition de vente, par Mme PANTET-GRIMAULT Monique domiciliée 72, impasse de la Cerisaie 74930 REIGNIER, de plusieurs parcelles de terrain.

Les cinq parcelles concernées représentent une superficie totale de 7 834 m<sup>2</sup> ; elles sont cadastrées lieu-dit « Les Tremblays » à Mornex, Section A, sous les numéros 117, 123, 124, 137, 138 ; elles sont situées en zone ND au regard du PLU.

La propriétaire propose l'ensemble pour la somme de 3 500 euros. Les frais notariés seraient à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ d'acquérir les parcelles ci-dessus désignées pour la somme totale de 3 500 euros et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**N° 68/2009 PROJET D'ACQUISITION DE PARTIE D'UNE PROPRIÉTÉ APPARTENANT À UN PARTICULIER POUR CRÉATION D'UN TROTTOIR À MORNEX**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le projet d'acquisition par la commune d'une bande de terrain de 1.40 m de large sur environ 69 m, située le long de la propriété des Consorts SARFATI et longeant la RD 15.

Les terrains concernés, sis au lieu-dit « La Chapelle » à Mornex, sont cadastrés section A sous les n° 875, 1249 et 2134, et situés en zone UC au regard du PLU ; la superficie totale de cette propriété est de 1448 m<sup>2</sup>.

L'acquisition porterait sur 96 m<sup>2</sup> environ et permettrait la réalisation d'un trottoir le long de la RD 15, ce qui assurerait une liaison piétonnière entre Mornex et Esserts-Salève.

Monsieur le Maire précise qu'il a demandé une estimation du bien à France Domaine et qu'il est en attente de la réponse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE le projet d'acquisition aux Consorts SARFATI d'une bande de terrain d'environ 1.40 m de large le long de la RD15 afin de réaliser un cheminement piétonnier entre Mornex et Esserts-Salève et AUTORISE le Maire à négocier dans ce sens avec les propriétaires.

**N° 69/2009 RECRUTEMENT DE QUATRE AGENTS RECENSEURS ET FIXATION DU MONTANT DE LEUR RÉMUNÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le recensement de la population va être effectué sur notre commune du 21 janvier au 20 février 2010.

Il expose qu'à cet effet, il est nécessaire de recruter 4 agents recenseurs qui devront être rémunérés par la commune ; et précise que la dotation versée à la commune dans le cadre de l'organisation du recensement de la population 2010 est calculée sur la base de 1.13 euros par logement et 1.71 euros par habitant.

Monsieur le Maire propose de rémunérer les agents recenseurs selon cette même base.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter 4 agents recenseurs ;
- DÉCIDE que la rémunération brute de chaque agent recenseur sera fixée au prorata du nombre d'imprimés collectés comme suit :
  - . feuilles de logement : 1.13 euros
  - . bulletin individuel : 1.71 euros

Les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au budget primitif 2010, en section de fonctionnement.

**N° 70/2009 PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DU TRANSPORT EN CAR DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE LA MARJOLAINE POUR TRAJET RÉGULIER À LA SALLE COMMUNALE DE MONNETIER POUR RÉPÉTITIONS FÊTE DE L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'école de la Marjolaine informant que les trois écoles de la commune ont pour projet de monter une comédie musicale qui sera présentée le jour de la fête des écoles, le samedi 19 juin 2010.

Les répétitions ayant lieu à la salle communale de Monnetier, l'école de la Marjolaine demande une aide de la commune pour le financement d'un trajet régulier en bus, 2 fois par semaine pendant 6 semaines (soit du 06 janvier au 12 février 2010).

Monsieur le Maire précise que les 4 classes de l'école de Mornex sont concernées, et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette aide sachant que la somme totale demandée est de 960 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de prendre en charge le transport en car des élèves de l'école de la Marjolaine pour l'activité décrite ci-dessus ; pour ce faire la commune réglera la facture de 960 euros établie par la société VOYAGES GAL domiciliée 45, impasse des Contamines 74930 PERS-JUSSY.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de branchement routier de l'opération immobilière « Les Balcons d'Hippolyte », sur la route du Salève au niveau de l'intersection avec le chemin des Vérasses, a été modifié par rapport à un projet initial prévu en 2006 (suppression des plateaux) ; et informe l'Assemblée qu'il convient de signer une convention entre la commune et la société Sogerim-SCI Le Salève 2006.

Les travaux validés consistent en la mise en trottoir uniquement ; ils seront réalisés par la commune et pris en charge financièrement par la société Sogérim-SCI Le Salève 2006 : le montant définitif des équipements a été arrêté à la somme de 80 000 euros.

La Sogérim-SCI Le Salève 2006 procédera au paiement de son engagement comme suit :

- Réalisation à sa charge des travaux de traitement provisoire de la zone d'alignement trottoir au 1<sup>er</sup> semestre 2010.
- Versement à la Commune de 50 % du montant des travaux du projet de réfection voirie à la signature de la convention, soit 40 000 euros.
- Versement du solde de l'engagement, soit 40 000 euros à la réception de l'ouvrage, montant qui sera consigné à la demande de la commune, par caution bancaire, en attente de l'achèvement des travaux objets de la convention.

Les recettes inhérentes à cette opération seront inscrites au compte 1328 et les dépenses seront imputées au compte 2315.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE la convention avec la société SOGERIM-SCI Le Salève 2006 comme annexée à la présente.

\* \* \* \* \*